# PLAN LOCAL D'URBANISME



## LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

LE PADD

Le PADD, pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme, constitue un document politique qui exprime le projet de la commune de Locmaria à horizon de 10 ans.

Le PADD définit des orientations générales qui traduisent une politique d'ensemble apportant des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic. Elles concernent l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.

Le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Les objectifs de consommation de l'espace sont fixés par le SCoT au regard des dynamiques économiques et démographiques.

#### LES AXES

## AXE 1: Promouvoir un developpement urbain raisonne pour preserver la qualite du cadre de vie de Locmaria

## >> Privilégier le renouvellement urbain au sein du centre-bourg de Locmaria

- Utiliser prioritairement les espaces résiduels non bâtis au sein du centre-bourg, à proximité des services et équipements
- Conforter l'urbanisation du centre bourg afin d'accueillir une population de permanents et de services de proximité
- Permettre les opérations de densification dans le tissu pavillonnaire

## >> Répondre à un objectif de croissance mesurée en privilégiant l'implantation de résidences principales

- Maîtriser l'évolution démographique en appliquant un rythme de croissance de l'ordre de 1%/an pour Locmaria
- Privilégier le développement urbain en continuité directe du bourg et organiser le développement urbain en reliant le centre-bourg avec le secteur de Lannivrec
- Proposer une urbanisation respectueuse des villages de Grand-Cosquet, Kerdavid, Pouldon, Samzun, Borvran et Bordehouat
- Favoriser les opérations d'aménagement d'ensemble encadrées par des orientations d'aménagement et de programmation
- Augmenter le nombre et la part de résidences principales
- Conformément à la loi littoral et au SCoT du Pays d'Auray, les Secteurs Déjà Urbanisés pourront faire l'objet d'une densification à l'intérieur de leur enveloppe urbaine
- Conforter le pôle urbain de Locmaria en définissant des limites claires à l'urbanisation dans un souci de préservation de leurs qualités urbaine, identitaire et patrimoniale
- Permettre un développement maîtrisé et en harmonie dans les villages et en densification des Secteurs Déjà Urbanisés

#### >> Faciliter l'accès au logement pour tous

• Répondre aux besoins qualitatifs en matière de logements et promouvoir la mixité sociale et générationnelle

#### >> Améliorer la qualité des espaces publics, support de liens sociaux

- Prévoir des lieux fédérateurs au sein des nouvelles opérations
- Aménager le centre bourg en créant du lien avec les différentes places
- Améliorer la zone du boulodrome
- Aménager des espaces de convivialité dans le bourg

#### >> Prévoir un niveau d'équipement suffisant

- Permettre la création d'un parc multisport
- Réhabiliter la salle des fêtes

## >> Inscrire le développement du territoire dans un urbanisme répondant aux enjeux de sobriété foncière et contribuant à l'atteinte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050

- Dans le respect de la loi Climat et Résilience : réduire de 50% la consommation foncière des 10 dernières années
- Afficher une plus grande optimisation du foncier

## AXE 3: Preserver et valoriser les espaces naturels de Locmaria, atouts indeniables du territoire

#### >> Préserver les paysages de la commune

- Favoriser l'insertion paysagère des activités
- Mettre en valeur les entrées de ville et s'assurer de l'intégration paysagère, environnementale et patrimoniale des extensions urbaines
- Mettre en place une annexe au règlement du PLU sur les préconisations en matière d'espèces végétales adaptées et à proscrire sur le territoire
- Conserver les grands équilibres paysagers de la commune

#### >> Préserver les espaces naturels remarquables de la commune

- Maintien du caractère naturel de la façade littorale
- Mettre en oeuvre une politique écologique par le respect des objectifs Natura 2000
- Améliorer et diffuser la connaissance de la faune et des zones humides par des outils de communication adaptés pour conforter la sensibilisation et l'éducation des visiteurs et des résidents à l'environnement.
- Prendre en compte les problématiques de gestion des espaces naturels
- Le P.L.U. de Locmaria permettra de traduire localement l'application de la Loi Littoral dans un document d'urbanisme.

## AXE 2 : CONFORTER LES ATOUTS ECONOMIQUES DE LOCMARIA

#### >> Promouvoir un tourisme à l'année

- Maintenir une fréquentation touristique en favorisant une activité touristique à l'année (séminaires, tourisme vert...) et en consolidant les événements touristiques et/ou favoriser l'émergence d'une manifestation de grande portée et assurer la programmation d'événements réguliers en saison estivale et hors saison
- S'assurer dans la conduite des projets et des aménagements du respect des valeurs touristiques de Belle-Ile-en-Mer
- Diversifier l'hébergement touristique marchand et l'orienter vers des formes durables
- Valoriser les produits locaux en travaillant sur une image et des filières de qualité
- Permettre le développement d'équipements de loisirs à destination des insulaires et des touristes dans le respect des caractéristiques d'attractivité de Locmaria

#### Orientations concernant le tourisme

- Pérenniser les campings à Locmaria et optimiser le fonctionnement des campings municipaux
- Maintenir la zone de loisirs située en arrière des Grands Sables
- Pérenniser la cale et la zone de mouillage de Port Blanc
- Développer un projet touristique de loisir connecté au bourg
- Soutenir le projet d'implantation d'une structure hôtelière (localisation en cours d'identification. Cette orientation s'insère dans la volonté de la commune d'obtenir le classement «station touristique»

#### Orientations concernant le nautisme

Aménager un équipement lié uniquement aux activités nautiques sur le parking des Grands
 Sables

#### >> Soutenir l'artisanat et le commerce local

- Préserver le tissu commercial (commerces de proximité) du centre-bourg de Locmaria
- Conforter l'attractivité du centre-bourg autour d'une vocation multifonctionnelle
- Prévoir à travers le règlement des mesures préférentielles pour le maintien et/ou l'installation des commerces au sein de la commune
- Promouvoir l'activité à l'année des entreprises locales du secteur du bâtiment en favorisant les projets de rénovation thermique et écologique des constructions existantes et notamment du parc résidentiel
- Étudier et encourager l'implantation d'activités économiques diversifiées et permanentes de type artisanales agro-alimentaires
- Préserver les commerces du centre-bourg
- Maintenir une activité commerciale à Port Andro

## >> Pérenniser et développer les activités agricoles locales et celles liées à la pêche

#### Orientations concernant l'agriculture

- Préserver l'outil agricole, les fermes, les chemins ruraux, les terres
- Renforcer la veille foncière
- Promouvoir et soutenir les productions alimentaires en filières courtes et la vente directe
- Maintenir et/ou développer la transformation / valorisation sur place
- Faciliter la transmission des exploitations et l'installation des agriculteurs
- Diversifier les pratiques agricoles en permettant la reconversion de certains bâtiments agricoles

#### Orientations concernant la pêche

- Pérenniser les activités liées à la pêche
- Valoriser le territoire insulaire sur la filière courte
- Soutenir et valoriser la pêche insulaire

## >> Assurer un niveau d'équipement numérique permettant de contribuer à la connectivité du territoire et à la diminution des besoins en déplacement

- Rechercher une connexion priorisée sur les grands équipements publics, parcs d'activités économiques, les pôles touristiques, les pôles urbains
- Améliorer les performances des réseaux d'énergie (développement de la fibre et de la 5G) et éradiquer les zones blanches

#### >> Conforter et mettre en valeur la trame verte et bleue

- Identifier et classer les haies dans le document graphique du PLU et permettre une diversification des espèces
- Préserver les zones humides
- Préserver strictement les coupures d'urbanisation
- Maintenir et favoriser les grands corridors écologiques

#### >> Valoriser le patrimoine et le paysage urbain

- Identifier et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire, bâti et naturel remarquable et encourager la réhabilitation du patrimoine communal privé (fontaines, lavoirs...). Préserver ce patrimoine en ayant un regard exigeant sur les projets aux abords.
- Limiter l'affichage sauvage et favoriser l'harmonisation des panneaux publicitaires sur Locmaria
  Marquer l'entrée de ville par un aménagement de la voirie spécifique afin de signaler l'entrée



# PLAN LOCAL D'URBANISME



### AXE 4: Promouvoir des modes de deplacement pour tous

#### >> Favoriser et sécuriser les déplacements doux

- Engager une réflexion sur les modes de déplacements moins énergivores et lutter contre les gaz à effet de serre
- Poursuivre l'élaboration du Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) et mettre en oeuvre les actions qui y sont inscrites afin de rendre accessible progressivement le centre-bourg
- Conforter l'usage du vélo
- Conforter la liaison cyclable entre Kernipily et Bornord
- Recréer 1 circuit trail pour faire découvrir les vallons

#### >> Améliorer l'accessibilité vers et depuis le continent

- Participer à la mise en place du schéma de déplacement à l'échelle de la grande intercommunalité
- Améliorer l'intermodalité train- bateau bus depuis Auray jusqu'à Quiberon
- Réfléchir aux besoins en stationnement à Auray, Quiberon et Le Palais en envisageant un plan de circulation pour cette dernière
- Orienter les transports en commun vers les insulaires et les personnes à mobilité réduite
- Mettre en place des mobilités innovantes en moyenne et basse saison

### AXE 5 : GERER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

#### >> Prendre en compte les risques naturels

• Limiter voire interdire, les extensions urbaines au sein des secteurs à risque (risque inondation, submersion marine et mouvement de terrain)

#### >> Limiter les nuisances lumineuses

- Maîtriser l'impact énergétique lié à l'éclairage public
- Rationaliser l'éclairage public dans les projets d'aménagement (distance entre les dispositifs, orientation de l'éclairage, publicités lumineuses à éviter...)

## >> Promouvoir les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'habitat durable

- Favoriser les économies d'énergie et développer la prévention
- Promouvoir un urbanisme économe en énergie
- Développer des sources locales de production d'énergie sur la base de ressources renouvelables

#### >> Assurer la disponibilité de la ressource et maîtriser les consommations

#### Orientations concernant la ressource en eau et les consommations

- Protéger et restaurer les ressources en eau existantes
- Sécuriser et conforter la ressource en eau

#### Orientations concernant la gestion des eaux pluviales

- Réaliser des bassins d'orage ou des bassins de rétention des eaux de pluie au sein des secteurs les plus sensibles
- Limiter l'imperméabilisation des sols dans les opérations d'aménagement
- Mettre en oeuvre des mesures de gestion intégrées pour la récupération et le traitement des eaux

#### >> Améliorer la performance de l'assainissement

- Limiter les apports d'eaux usées et identifier les intrusions illégales des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement et les dévier dans le réseau approprié
- Poursuivre de manière continue la mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif à travers le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) tout en tenant compte des coûts pour les particuliers
- Diagnostiquer et résorber les « points noirs »

#### >> Permettre une gestion durable des déchets

- Réfléchir à l'augmentation de la valorisation organique
- Conforter et augmenter la part du recyclage de la matière
- Poursuivre l'action sur le broyage et la valorisation des déchets verts

#### TRADUCTION CARTOGRAPHIQUE SUR LA COMMUNE DE LOCMARIA



